



Renforcer la transparence judiciaire

La transparence judiciaire permet d'accroître l'information du public sur le système judiciaire, d'employer les voies judiciaires pour obtenir réparation en cas de litige, et de réduire les pratiques de corruption. Il est vital que les procédures de nominations, de plaintes et de sanctions soient transparentes et objectives et que le public dispose de moyens de recours contre des décisions déraisonnables ou impropres. La transparence favorise en outre l'indépendance judiciaire. Un juge qui fait preuve de diligence démontre ainsi qu'il agit dans le cadre de la loi. De plus, l'information sur la déontologie et la discipline judiciaires permet au public et à la société civile d'agir comme des contre-pouvoirs face aux tentatives d'interférences arbitraires de l'exécutif.

Table des matières

1. Une administration transparente
2. L'accès du public à l'information
3. Promouvoir des réformes judiciaires durables
4. Promouvoir des réformes judiciaires durables
5. Recommandations clefs en faveur de la transparence judiciaire

Les systèmes informatisés de traçabilité des dossiers et le développement des compétences informatiques sont des moyens importants pour limiter l'usage du pouvoir discrétionnaire individuel s'agissant de la façon dont les affaires ou les dossiers sont traités dans le système judiciaire et offrent l'avantage de rendre rapidement disponible l'information relative à une affaire particulière.

L'accès du public à l'information suppose que les procédures des tribunaux aient lieu en public (à quelques rares exceptions). Cela signifie que le public doit être informé des audiences publiques et que les tribunaux sont accessibles aux membres du public.

L'introduction d'un code de conduite peut jouer le rôle d'une charte des usagers qui informe les usagers des tribunaux sur la conduite et le professionnalisme qu'ils sont en droit d'attendre de la part du système judiciaire. Celui-ci peut également rendre public des informations sur les juges, leurs salaires, les postes à pourvoir, le processus de nominations et les critères de recrutement.

1. Une administration transparente

Une absence de transparence dans les procédures administratives du système judiciaire peut être l'occasion de se livrer à des manœuvres d'intimidation ou des actes de corruption tout en réduisant la confiance du public dans l'institution en général. La transparence, au contraire, peut être introduite de façon simple. Ainsi, de plus en plus de services juridiques et judiciaires produisent des rapports annuels détaillant leurs dépenses, le nombre d'affaires traitées, les retards dans l'examen des dossiers, le nombre de magistrats siégeant et le nombre de nominations. Certains services judiciaires ouvrent également leur environnement de travail, permettant ainsi aux collègues d'observer le travail d'autres collègues et limitant ainsi les opportunités de comportements non éthiques.

Pour éviter les éventuels conflits d'intérêt, il est de plus en plus courant de demander aux juges de divulguer leur revenu lors de leur nomination et de le faire de manière périodique par la suite, y compris lors de leur départ en retraite. Bien que certains aient exprimé leurs doutes concernant l'utilité de cette approche, elle peut s'avérer avantageuse si elle ne concerne pas uniquement les juges mais si elle s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général de déclaration des avoirs affectant l'ensemble des responsables publics.

2. L'accès du public à l'information

L'accès du public à des informations fiables concernant les activités du système judiciaire est une garantie clef contre la corruption. L'une des conditions essentielles est de distribuer les attendus des décisions auprès des juristes, des magistrats, des médias et du public. L'accès à l'information juridique garantit que les fondements des décisions des juges sont clairs et améliore en général la redevabilité. Diffuser l'information sur la manière dont le système juridique fonctionne, les droits des individus dans les tribunaux et la marche de la procédure d'appel encourage les gens à se servir du système d'administration de la justice et à contester les irrégularités.

De même, les services des poursuites devraient s'engager à développer et à promouvoir la transparence en informant le public sur leur rôle et leurs responsabilités, en collaborant avec les professionnels du droit pour développer des directives claires sur les droits des accusés, des témoins et de toutes les personnes impliquées dans les procédures. Développer un code de conduite professionnelle aux termes duquel les performances des services des poursuites peuvent être mesurées est également une approche constructive.

3. La transparence et les médias

Les médias sont des acteurs essentiels pour développer et maintenir la transparence dans le secteur public, y compris dans les systèmes d'administration de la justice. Mais l'accès du public à l'information suppose également que les journalistes rapportent fidèlement et équitablement les affaires. Il convient de former les journalistes aux questions et aux procédures juridiques pour

fournir au public des comptes rendus intelligents et précis sur ce qui se passe dans l'enceinte des tribunaux. Lorsque les journalistes rapportent partiellement des faits, ou en font des relations à caractère sensationnel, c'est le connaissance du fonctionnement des tribunaux qui en pâtit.

4. Promouvoir des réformes judiciaires durables

Les études sur les activités judiciaires, et leur surveillance, sont des moyens importants pour évaluer les progrès en matière de réformes judiciaires. Ce droit inclut par exemple, des études universitaires sur la fréquence et les pourvois en appel. Identifier les cas de pots-de-vin et interroger le public sur ses perceptions de la corruption judiciaire sont tout aussi indispensables.

5. Recommandations clefs en faveur de la transparence judiciaire

- 🌐 Le système judiciaire doit publier des rapports annuels portant sur ses activités, ses dépenses, et fournir au public des informations fiables concernant sa gouvernance et son organisation.
- 🌐 Le public doit pouvoir avoir accès, de manière fiable, aux informations concernant les lois, aux projets de modifications de la législation, aux procédures des tribunaux, aux postes judiciaires à pourvoir, aux critères de recrutement et aux raisons justifiant les nominations judiciaires.
- 🌐 La prosecution doit mener les procédures judiciaires en public (à quelques rares exceptions lorsqu'il s'agit d'enfants par exemple), publier les attendus des décisions et des directives accessibles au public pour guider les décideurs dans la conduite des procédures judiciaires.
- 🌐 Périodiquement, les juges devraient rendre public leurs avoirs, surtout lorsque d'autres responsables publics sont contraints de le faire.
- 🌐 Les juges devraient déclarer les conflits d'intérêt dès l'apparition de ceux-ci et se décharger eux-mêmes du dossier s'ils risquent d'être injustes ou arbitraires envers une partie (ou s'ils sont perçus comme tel), s'ils ont agi comme avocat ou comme témoin matériel dans l'affaire qu'ils examinent ou s'ils ont un intérêt économique dans le résultat du procès.
- 🌐 Il convient d'établir des mécanismes judiciaires officiels pour s'assurer que les parties utilisatrices des tribunaux ont été légalement informées de la nature, de l'échelle et de la portée de leurs droits et des procédures avant, pendant et après l'examen de l'affaire.

Il est cependant vital que ceux qui promeuvent des réformes dans le système judiciaire soient conscients de l'impact que leur travail peut avoir sur les juges. Il ne faut pas porter atteinte au principe de l'indépendance judiciaire au nom des objectifs ou des considérations budgétaires. Les donateurs pour les projets de réformes du secteur judiciaire devraient défendre les besoins d'intégrité et de transparence en incorporant les processus de transparence dans les projets de réforme et en collaborant avec les acteurs clefs en vue de développer la transparence dans les réformes

Renforcer la transparence judiciaire

Ce document d'orientation de TI fait partie d'une série consacrée en 2007 aux moyens de prévention de la corruption dans les systèmes d'administration de la justice. Le Département Recherche et Politiques a revu ce document en 2008.

Les quatre documents de cette série sont: Les conditions de travail décentes, Des nominations équitables, Redevabilité et discipline, Transparence. Ces documents d'orientation sont basés sur le Rapport mondial sur la corruption dans les systèmes judiciaires 2007 de TI.

Pour plus d'informations sur le Rapport mondial sur la corruption 2007, consultez le site :

www.transparency.org/publication/s/gcr

Pour plus d'informations sur le programme de la justice, visitez: www.transparency.org/global_priorities/other_thematic_issues/judiciary

Pour plus d'informations sur ça prise de position, merci de contacter Craig Fagan au Secrétariat international de TI, département recherche et politiques : [plres \[at\] transparency.org](mailto:plres@transparency.org)

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Téléphone

+49-30-343820 -0

Fax

+49-30-347039 -12

Secrétariat International

Alt-Moabit 96

10559 Berlin

Allemagne

Imprimé sur du papier recyclé

- 🌐 Les journalistes doivent relater avec impartialité les procès et dénoncer les cas de corruption ou de parti pris avérés ou soupçonnés. Les lois qui criminalisent la diffamation ou qui donnent aux juges le pouvoir discrétionnaire d'ordonner des compensations paralysantes nuisent au journalisme d'investigation ou à la publication d'informations concernant des affaires criminelles présumées, et devraient être donc réformées.
- 🌐 Les journalistes et les rédacteurs en chef devraient être mieux formés pour relater les informations judiciaires et pour présenter au grand public les thématiques juridiques dans une forme compréhensible par tous. Les universitaires devraient être incités à commenter les décisions judiciaires dans les journaux spécialisés dans le droit, voire même dans les médias.
- 🌐 Les organisations de la société civile devraient contribuer à informer sur les questions liées à la corruption judiciaire en surveillant l'impact de la corruption, ainsi que les indicateurs potentiels de corruption, tels que les retards et la qualité des décisions.
- 🌐 Enfin, les projets de réformes judiciaires devraient aborder la question de la corruption judiciaire. Les bailleurs de fonds devraient partager leur savoir en matière de diagnostics, d'évaluations des processus judiciaires et d'efficacité et ouvrir le dialogue avec les pays partenaires. 🌐

© 2008 Transparency International. Tous droits réservés.

Transparency International (TI) est l'organisation internationale de la société civile au premier plan de la lutte contre la corruption. Grâce à ses 90 chapitres nationaux dans le monde entier et à son Secrétariat basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion publique aux effets néfastes de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour développer et mettre en œuvre des mesures efficaces visant à la combattre.

ISSN 1998-6408